

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-11 du 4 février 2011 portant nomination d'experts auprès de la commission de cosmétologie mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique

NOR : ETSM1130047S

La directrice générale par intérim de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 susvisé, au titre de l'année 2011 :

Mme AVENEL-AUDRAN (Martine).
M. BELEGAUD (Jacques).
M. BODIN (Laurent).
M. CADET (Jean).
Mme CREPY (Marie-Noëlle).
Mme DUFOUR (Florence).
Mme DUTERTRE-CATELLA (Hélène).
M. FALCY (Michel).
M. FLAHAUT (Emmanuel).
M. GAFFET (Éric).
Mme GEORGE-VICARIOT (Marie-Noëlle).
Mme Kerdine-Römer (Saadia).
M. LACARELLE (Bruno).
M. LASSUS (Matthieu).
M. LATTES (Armand).
M. LE HEGARAT (Ludovic).
Mme MARCHEREY (Anne-Christine).
M. MARZIN (Daniel).
Mme PENSE-LHERITIER (Anne-Marie).
M. PERDIZ (Daniel).
M. SAFA (Laurent).
Mme SEILLER (Monique).
Mme SELLA (Odile).
Mme VENANT (Annick).

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 4 février 2011.

La directrice générale par intérim,
F. BARTOLI